

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
À MONSIEUR FRANÇOIS NEBOUT POUR LA
PRESIDENCE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DGA Ressources et Relations aux
administrés – Vie institutionnelle et
relations aux administrés

Numéro : 2024-A-067

Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en qualité de président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

- Vu l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales précisant l'objet et la composition de la commission consultative des services publics locaux,
- Vu la délibération n°253 du conseil communautaire du 15 octobre 2020 portant constitution de la commission consultative des services publics locaux,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur François NEBOUT, vice-président, pour assurer en mes lieu et place la présidence de la commission consultative des services publics locaux,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur François NEBOUT, vice-président, est désigné pour assurer en mes lieu et place la présidence de la commission consultative des services publics locaux du mardi 10 septembre 2024 à 9H00.

Article 2 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Angoulême, le - 9 SEP, 2024

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le - 9 SEP, 2024
Publié ou notifié,
Le 10 SEP, 2024